DEVENEZ SAUVETEUR Passez votre diplôme BNSSA

(Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

UN JOB D'ETE assuré pour 2019!!



La communauté de communes Pouilly/Bligny recrute 2 surveillant.e.s de baignade pour la saison 2019 au réservoir de Panthier.

Nous vous accompagnons pour financer le brevet et vous assurons un emploi pour les mois de juillet et août 2019.

Inscrivez-vous en ligne, sans tarder : http://crepsformationbic.fr

Date limite d'inscription : 24 septembre 2018



COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le METIER

- ✓ Sureveillant sauveteur aquatique : il effectue la surveillance saisonnière des baignades ouvertes gratuitements au public, aménagées et réglementairement autorisées. Dans certaines conditions, cette fonction de surveillance peut s'étendre aux établissements de baignades d'accès payant.
- ✓ Les structures d'emploi potentielles sont les :
 - Les communautés de communes
 - Les organismes de loisirs

Ce diplôme autorise des fonctions de surveillance et de sauvetage, mais il ne permet pas l'enseignement des activités de natation.

Les CONDITIONS D'ENTREE

Pour s'inscrire il faut :

- ✓ Etre agé.e d'au moins 17 ans à la date prévue de l'examen (mai)
- √ Fournir une attestation de Journée Défense et Citoyenneté
- √ Fournir un certificat médical
- √ Fournir une photocopie de votre pièce d'identité
- ✓ Le niveau de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 n'est pas obligatoire pour l'entrée dans la formation mais conseillé

POUR S'INSCRIRE

Inscription en ligne à partir du 1^{er} août 2018, sur la plateforme du CREPS de Bourgogne – Dijon : http://crepsformationbfc.fr

Les DATES

- ✓ Date limite d'inscription : le 24 septembre 2018
- ✓ Tests de sélection : parcours de sauvetage, 100m du 15 au 20 octobre 2018
- ✓ Positionnement et début de formation du 22 au 25 octobre 2018
- √ Formation : 1 séance aquatique / semaine(hors vacances scolaires du 5 novembre 2018 au 1er juin 2019) + réglementation + formation PSE1

Les LIEUX

Piscine de Grésilles lundi de 20h à 21h 30 et piscine du Carrousel samedi de 8h30 à 10h00

Les CONTENUS DE LA FORMATION

Préparation aux épreuves de natation et de sauvetage : séances pratiques hebdomadaires en piscines (de 1h30)

+ cours de préparation à l'épreuve de REGLEMENTATION (Q.C.M.) du 15 au 19 avril 2019

Formation complémentaire et obligatoire en secourisme (PSE1): le candidat passera le PSE1 du 18 au 22 février 2019, parallèlement à la formation.

Les CARACTERISTIQUES DE L'EXAMEN

Les candidats doivent obligatoirement être présentés par l'organisme avec lequel ils ont réalisé leur formation (CREPS) et posséder le PSE1

La DUREE \rightarrow 95 heures

- √ 4h sélection + « examen blanc »
- √ 6h de positionnement
- √ 30h de natation
- √ 20h de réglementation
- √ 35h PSE1

Le CONTENU DE L'EXAMEN

4 épreuves

- ✓ Parcours de 100 m comprenant 2 apnées et le transport du mannequin
- √ Parcours de 250 m avec palmes, masques et tuba
- √ Scénario de sauvetage
- ✓ Q.C.M. de réglementation

Les TARIFS

- ✓ Epreuves de sélection : 30€
- ✓ Formation globale : 500€ (Formation aquatique : 300€ / Formation PSE 1 : 200€

PRIS EN CHARGE A 100% PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE SURVEILLEE DE PANTHIER DURANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2019 (6 à 7 semaines)

CONTACTS

COMMUNAUTE de COMMUNES POUILLY-BLIGNY

Au 03 80 90 58 83

ou 03 80 90 80 44

augustine.saulgeot@ccpouillybligny.fr contact@ccpouillybligny.fr

CREPS de BOURGOGNE

Au 03 80 65 46 12

ou 08 80 65 02 77

frederic.hoyez@creps-dijon.sports.gouv.fr jeremy.pignard@creps-dijon.sports.gouv.fr

